



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2022/2514

Double sens cyclable en zone 30, zone de rencontre et aire piétonne
Dérogation au décret 2008-754 du 30 juillet 2008- Suppression des rues Bailly, Jeu de Paume, Benjamin Franklin, des Moines (entre la rue Yves-le-Coz et la rue Jean de la Fontaine), Montreuil (entre boulevard de la République et la place Symphorien), Honoré de Balzac-Abrogation de l'arrêté n°2022/1988 du 10 octobre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,
Vu l'arrêté n° A 2022/2061 du 20 octobre 2022 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
Vu le code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-4, R411-25 ainsi que le décret 2008-754 du 30 juillet 2008,
Vu le décret n°2008-754 du 30 juillet 2008, portant diverses dispositions de sécurité routière,
Vu l'arrêté n°A2022/1988 du 10 octobre 2022 portant « Doubles sens cyclable en zone 30, zone de rencontre et aire piétonne dérogation au décret 2008-754 du 30 juillet 2008- suppression des rue Saint-Charles - Abrogation de l'arrêté n°A2018/2355 du 26 novembre 2018 »

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant qu'il convient de supprimer les rues Bailly, Jeu de Paume, Benjamin Franklin, des Moines (entre la rue Yves-le-Coz et la rue Jean de la Fontaine), Montreuil (entre boulevard de la République et la place Symphorien), Honoré de Balzac de la liste des voies ne permettant pas la création d'un double sens cyclable en raison maintenant d'aménagements de voirie, de marquages et de signalisations verticales supplémentaires.

ARRÊTE

Article 1: L'arrêté n°A2022/1988 du 10 octobre 2022 est abrogé.

Article 2: Par dérogation au décret 2008-754 susvisé, le double sens cyclable ne peut être mis œuvre dans les voies suivantes et pour les motifs ci-après exposés :

- Zone 30 Saint-Louis

Rue Monseigneur Gibier	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Albert Samain	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun à forte fréquence, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles

Rue Henri de Régnier	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue de la Quintinie	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Hardy	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue de Fontenay	Largeur de chaussée insuffisante et voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue des Tournelles	Largeur de chaussée insuffisante et voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue Mazière	Largeur de chaussée insuffisante
Rue Borgnis Desbordes, (dans sa partie comprise entre les rues Royale et du Maréchal Joffre)	Présence d'une ligne régulière de transports en commun sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Rue Saint-Médéric, entre les rues des Tournelles et d'Anjou	Débouché dangereux sur la rue des Tournelles qui devient trop étroite et manque de visibilité au niveau de la courbe et sans possibilité de protection de cheminement des cycles.

- Zone 30 Notre-Dame

Rue de l'Abbé de l'Épée	Largeur de chaussée insuffisante et voie en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue Richaud	Voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante
Rue Rameau	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue le Nôtre	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Pétigny	Visibilité insuffisante à l'intersection avec la rue Neuve Notre-Dame et la rue Louis Le Vau
Rue Neuve Notre-Dame	Largeur de chaussée insuffisante
Rue du Colonel de Bange	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Rue des Missionnaires	Présence d'une ligne régulière de transports en commun et trafic important au regard de la largeur de la voie sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue Colbert	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Berthier entre la rue du Maréchal Foch et le Boulevard du Roi	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue d'Angiviller, entre la rue du Maréchal Foch et le boulevard du Roi	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Saint-Sophie	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic

Rue de Mouchy	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue d'Angoulême	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue du Peintre Lebrun	Largeur de chaussée insuffisante
Avenue de Saint-Cloud chaussée latérale nord, entre la rue de la Paroisse et la rue du Maréchal Foch et entre la rue Carnot et la rue Hoche ; chaussée latérale sud, entre l'accès au parking de la Trésorerie Générale et l'avenue de l'Europe.	Largeur de chaussée insuffisante et présence de deux pistes cyclables bidirectionnelles sur chaque terre-plein qui offre une liaison plus confortable

- **Zone de rencontre Notre-Dame**

Rue Au Pain	Largeur de chaussée insuffisante et voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue André Chénier	Largeur de chaussée insuffisante et voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue de la Pourvoierie	Largeur de chaussée insuffisante et voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.
Rue Ducis	Largeur de chaussée insuffisante et voie se terminant en angle droit avec visibilité insuffisante et sans possibilité de protection du cheminement des cycles.

- **Zone 30 Montbauron**

Rue Montbauron	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Gilbert de Guingand	Pression du stationnement liée à la présence des équipements sportifs rendant difficile le croisement , notamment au niveau des deux angles droits
Rue Léon Gatin , entre la rue Gilbert de Guingand et la rue Jacques Boyceau	Pression du stationnement liée à la présence des équipements sportifs rendant difficile le croisement , notamment au niveau des deux angles droits

Zone 30 Chantiers

Rue Ménard	Co-visibilité non assurée au virage en angle droit
-------------------	--

Rue de Vautrait	Co-visibilité non assurée au virage en angle droit et faible largeur
Avenue de Sceaux , chaussées latérales sud entre l'avenue du Général du Gaulle et la place des Francine et nord entre l'avenue du Général du Gaulle et la rue de Limoges	Trafic bus important, en raison de la présence d'un couloir bus et d'une seule voie de circulation. Protection du cheminement des cycles
rue Edouard Lefebvre	Trafic très important et stationnement bilatéral sans possibilité de protection du cheminement des cycles
Rue de l'Assemblée Nationale	Trafic très important et stationnement contenu sans possibilité de protection du cheminement des cycles

- **Zone 30 Porchefontaine**

Rue Coste , entre les rues Rémont et Yves-le-Coz	Largeur de chaussée insuffisante
Rue Berthelot	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et de la présence d'une ligne régulière de transports en commun, sans possibilité de protection du cheminement des cycles

- **Zone 30 Montreuil**

Rue d'Artois	Présence d'une ligne de bus régulière sans possibilité de protection d'un double sens cyclable
Rue de Montreuil , entre la place Saint Symphorien et la place Alexandre 1 ^{er}	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun à forte fréquence, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Rue du Refuge	Présence d'une ligne de bus régulière sans possibilité de protection d'un double sens cyclable
Place Saint Symphorien	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun à forte fréquence, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Rue Saint Fiacre	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun à forte fréquence, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Rue Chanoine Boyer	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun à forte fréquence, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Petite rue de Refuge	Largeur de chaussée insuffisante
Rue de La Bonne Aventure , entre le boulevard de Lesseps et le boulevard de la République	Présence d'une ligne de bus régulière sans possibilité de protection d'un double sens cyclable
Rue Pasteur	Présence d'une ligne de bus régulière sans possibilité de protection d'un double sens cyclable
Rue Dussieux	Angle de rue 90° sans visibilité et étroitesse de la chaussée
Rue Henri Simon , entre le boulevard de la République et la rue de la Bonne Aventure	Débouché sur le boulevard de la République impossible à sécuriser et manque d'intérêt de ce double sens cyclable

Contre-allée de l'avenue des Etats Unis , entre boulevard de la République et place Alexandre 1 ^{er}	Manque de visibilité au niveau du virage et des deux intersections avec la rue de la Bonne Aventure et rue Traversière
--	--

- **Zone 30 Clagny-Glatigny**

Rue Victor Bart	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic et présence d'une ligne régulière de transports en commun à forte fréquence, sans possibilité de protection de la voie réservée aux cycles
Rue Louis Haussmann	Présence d'une ligne régulière de transports en commun et voie en courbe avec visibilité de protection insuffisante sans possibilité de protection du cheminement des cycles
Route de Rueil	Présence d'une ligne régulière de transports en commun et voie en courbe avec visibilité de protection insuffisante sans possibilité de protection du cheminement des cycles
Rue Albert Joly	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue René Aubert	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic
Rue Montebello	Largeur de chaussée insuffisante au regard du trafic

Avenue des Etats-Unis , sur la bretelle reliant la chaussée axiale à la chaussée latérale nord à hauteur de l'Université Versailles-Saint-Quentin	Dénivelé trop important et débouché à contre-sens sur la chaussée axiale trop dangereux
Avenue des Etats-Unis , chaussée latérale sud, entre le pont SNCF et la rue de la ceinture	Débouché à contre-sens sur la chaussée axiale trop dangereux
Rue des Frères Marsy	Voie en courbe avec visibilité insuffisante

- **Zone 30 Clagny-Glatigny**

Rue Jean-François Chalgrin, Rue Antoine Coysevox, rue François Le Moyne et rue Edmé Bouchardon	Rues trop étroites et sinueuses formant une boucle
---	--

- **Zone de rencontre Clagny-Glatigny**

Rue Lacordaire , entre l'entrée du lycée Saint-Jean de Hulst et l'avenue Jean Jaurès	Largeur de chaussée insuffisante et configuration de la voie en courbe masquant la visibilité
---	---

- **Zone 30 Jussieu-Petits Bois**

Rue Albert Truffaut	Manque de visibilité au débouché du double sens cyclable au niveau de l'intersection avec la rue Joseph Chaleil. La réinsertion des cyclistes dans le Rond-point pose des difficultés
Rue Hélène Andrée	Présence d'une ligne de transports en commun à forte fréquence, profil en pente et en courbe qui génère des problèmes de visibilité. Par ailleurs, l'intérêt de ce double sens semble limité. En effet, l'itinéraire de substitution pour rejoindre le chemin de Fausses Reposes se fait naturellement par le rue Marie Henriette.
Rue Marie Henriette	Rue trop étroite et trop pentue, profil qui génère des problèmes de visibilité
Rue des Petits Bois , entre la rue Emile Cousin et la rue Albert Truffaut	Rue trop étroite et présence d'un trafic important de poids lourds lié à la proximité du dépôt des Petits Bois
Rue François Boucher	Rue trop étroite et manque de visibilité au virage
Rue Fragonard	Rue trop étroite et manque de visibilité au virage
Allée Hector Berlioz et allée Gabriel Fauré	Rues trop étroites et sinueuses

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire divisionnaire, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêt.

À l'Hôtel de Ville, le 29 décembre 2022